

Le ministère a envoyé dans toutes les écoles et établissements, en plein congés scolaires, ses consignes concernant la « *lutte contre le harcèlement : programme Phare et passation des questionnaires élèves* ».

Cela fait suite à des groupes de travail organisés par le ministère, que la FNEC FP-FO a quittés, et à un Conseil Supérieur de l'Éducation organisé en urgence le 19 octobre pour étudier un *Projet de décret relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Enquête harcèlement »*, texte contre lequel FO a voté.

Ces consignes diffèrent légèrement de ce qui avait été initialement proposé, notamment suite aux interventions de FO, mais l'essentiel du problème demeure.

Ce qui a été abandonné :

- il n'est plus question d'un questionnaire nominatif à utiliser en cas de suspicion de harcèlement.
- L'obligation d'organiser à l'issue de la journée de sensibilisation au harcèlement une restitution aux parents, sur la base des renseignements récoltés dans les questionnaires, a été abandonnée.

Ce qui demeure :

- Une grande journée de sensibilisation au harcèlement devra être organisée entre le 9 novembre et le 15 novembre dans toutes les classes (lycées, collèges et écoles à partir du CE2). Deux heures doivent y être consacrées (par l'enseignant à l'école, dans le cadre d'une journée banalisée au collège et lycée en mobilisant les professeurs principaux). Des « kits pédagogiques » sont proposés sur Eduscol pour organiser ces séances.
- Pendant ces deux heures, une grille d'auto-évaluation anonymisée doit être distribuée et remplie par les élèves...
- Ces grilles sont examinées par un professeur, sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement et en lien avec les inspecteurs et les « *équipes ressources harcèlement* » en vue de l'adoption des « *mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement* »...
- Les réponses aux grilles d'auto-évaluation doivent être communiquées aux inspecteurs, à l'académie, au ministère, aux organismes de recherche ayant conclu une convention avec le ministère...
- Ces consignes ont un caractère permanent puisque le décret contre lequel FO a voté au CSE prévoit que ces mesures s'appliquent chaque année.

Ce qui est ajouté :

- L'adhésion au programme Phare serait désormais obligatoire pour toutes les écoles et pour tous les établissements scolaires.

Ainsi, le ministre donne pour consigne de placer les personnels en première ligne, c'est-à-dire les rendre responsables de la mise en œuvre de son slogan *100% prévention, 100 % détection, 100 % solution*.

Mais de son côté, la « *lutte contre le harcèlement* » se traduit pour lui par 2 500 postes supprimés à la rentrée, à grand coup de 49-3, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7 900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat Macron.

Inacceptable pour la FNEC FP-FO !

Inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées soient encore désignés comme responsables et boucs émissaires.

... / ...

Inacceptable de mettre les personnels en difficulté avec ces nouvelles exigences : organiser une séance de deux heures sur un sujet délicat et potentiellement anxiogène pour certains élèves, distribuer les « grilles d'auto-évaluation » qu'il faudra dépouiller et analyser, dont il faudra saisir et transmettre les résultats à la hiérarchie et aux organismes de recherche, pour lesquelles il faudra déterminer les « mesures visant à lutter contre le harcèlement »... Autant d'activités chronophages qui engagent la responsabilité des personnels, engagement d'autant plus absurde que ces grilles d'auto-évaluation sont anonymes...

Inacceptable de prétendre rendre l'adhésion au programme Phare obligatoire. Pour la FNEC FP-FO, cela ne relève en aucun cas des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels. La FNEC FP-FO s'opposera à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires ».

Ça suffit !

Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de « coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare, de grilles d'auto-évaluation...

Ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, le rétablissement des maîtres d'internat – surveillants d'externats, des AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires... qui sont nécessaires !

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications

- Respect de la liberté pédagogique et des contenus disciplinaires : aucune « séance » au contenu à télécharger en ligne ne peut être imposée ;
- Abandon des dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels (distribution de la grille d'auto-évaluation, analyse et remontée des données, élaboration des « mesures visant à lutter contre le harcèlement »...);
- Abandon du programme Phare, respect des obligations réglementaires de service et des statuts ;
- Et en premier lieu, annulation des suppressions de postes et création de tous postes statutaires nécessaires !

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dès la rentrée, à s'organiser collectivement pour refuser ces consignes, à établir leurs revendications et en particulier les besoins en postes pour assurer des conditions de travail acceptables pour les personnels à même de garantir le droit à l'instruction et au bien-être de tous les élèves.

La FNEC FP-FO s'adresse aux autres organisations syndicales pour refuser en commun ces mesures et donner une consigne syndicale aux personnels.

Montreuil, le 25 octobre 2023